

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

Instaurée par l'article L.2121-25 modifié du CCGT

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents : Flavien THÉLISSON, Agnès PRUNET, Guillaume PIOCHON, Nicolas GROSSI, Geoffrey BEDU, Eric BRIAULT, Philippe CHANDONNAY, François LECHRIST, Pauline RENAUDIN, Patricia VINCENT.

Absents : Anne GOGUÉ, Yannick BARRIOS, Graziella LEPLEY, Justine MARCHAND.

Pouvoirs : Anne GOGUÉ donne pouvoir à Nicolas GROSSI, Justine MARCHAND donne pouvoir à Flavien THÉLISSON.

Secrétaire de séance : Geoffrey BEDU

- **CM_79-2024 - Approbation du PV de la séance du 19 septembre 2024 :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_80-2024 – PROGRAMMATION CULTURELLE ET TARIFS 2025 :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_81-2024 – PROGRAMMATION BIBLIOTHEQUE 2025 :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_82-2024 – VENTE PARCELLE D1299 :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_83-2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2024, DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3 :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_84-2024 – COUT DE REVIENT D'UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES TILLEULS 2023/2024 :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_85-2024 – CRÉATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_86-2024 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SPÉCIFIQUES :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_87-2024 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ULIS 2023/2024 :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

